

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1 - 1718-01

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/09/2017

Réuni le : 25/09/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adhésion gpt GAZ

Le marché d'achat de gaz naturel est dérégulé depuis le 1/1/2015, pour les points de livraison de moyenne et forte capacité ;

- Le marché d'achat de gaz, conclu actuellement dans le cadre du groupement de commande du Lycée COLBERT à TOURCOING, arrive à expiration le 31/12/2018.
- La complexité de ce type de marché rend incontournable l'achat groupé.
- L'une des options envisageables, pour la poursuite de l'achat de Gaz Naturel est d'adhérer au groupement régional porté par le Conseil Départemental du Pas de Calais et soutenu par la Région Hauts-de-France.
- La fourniture pouvant débuter à partir du 1/1/2019.

Le Conseil d'Administration décide :

1 - D'autoriser l'adhésion du Lycée Polyvalent Sadi CARNOT à BRUAY-LA-BUISSIERE au groupement de commandes en vue de l'achat de gaz naturel, constitué en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, dont le coordonnateur est le Conseil Départemental du Pas de Calais, associant les deux conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais, la Région Hauts-de-France, les deux SDIS du Nord et du Pas de Calais, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) du Nord et du Pas de Calais, et les organismes associés dès lors que leurs Conseils d'Administration en auront décidé ;

2 - D'autoriser Monsieur le Proviseur à finaliser et à signer les conventions fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement ;

3 - De donner mandat à la Région Hauts-de-France pour être destinataire de l'ensemble des informations relatives aux données de consommation de gaz naturel des points de livraison concernés, fournies par les gestionnaires de réseau ainsi que par les fournisseurs de gaz naturel afin d'assurer la préparation, la réalisation et le suivi de ce marché d'achat de gaz naturel ;

Les crédits sont inscrits au chapitre <ALO (Administration / Logistique) >Energie/0GAZ

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 25/09/2017

acte n° 2 - 1718-02

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

CELARY RENAUX Florian et le SESSAD

Une convention d'intervention d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile entre le Lycée et le SESSAD de Liévin est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise en place de l'accompagnement médico-éducatif dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour l'élève CELARY RENAUX Florian

Durée : du 04/09/2017 au 06/07/2018

Disposition financière : 0€ TTC

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 26/09/2017 15:28:22

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 25/09/2017

acte n° 3 - 1718-3

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

KROLSKI Nicolas et le SESSAD

Une convention d'intervention d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile entre le Lycée et le SESSAD de Liévin est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise en place d'un accompagnement médico-social et pédagogique pour l'élève KROLSKI Nicolas

Durée : du 04/09/2017 au 07/07/2018

Disposition financière : 0€ TTC

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 26/09/2017 15:28:25

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2 - 1718-04

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/09/2017

Réuni le : 25/09/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 7(+6 info)

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Une Décision Budgétaire Modificative concernant un transfert de crédits du service Activité Pédagogique (AP) vers le service Opérations en Capital (OPC) pour un montant de 1 750€ est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Cette DBM servira à l'acquisition d'un ensemble de programmation compatible tout code pour les 2ndes ICN (Informatique et Création Numérique, nouvel enseignement d'exploration), et STI2D SIN. Le montant de ce matériel étant supérieur à 800€ HT, ce bien sera immobilisé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 26/09/2017 15:28:19